

XII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 – EAU ET ASSAINISSEMENT

XIII – SUBVENTION A L'ASSOCIATION SCOLAIRE JEAN JAURES – CONVENTION

XIV – EXTENSION DE LA FOURNITURE D'EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT D'EAUX USEES A LA COMMUNE DE CHAUMES EN BRIE

XV – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DU CONTRAT D'ASSAINISSEMENT

XVI – CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

XVII – ADMISSION EN NON VALEUR

XVIII – QUESTIONS DIVERSES

:- :- :- :- :-

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 H 30.

Le compte-rendu du 12 Février 2010 ayant été adressé à chacun des membres concernés, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe donc à la première question à l'ordre du jour.

I – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT

VU la délibération n° 728 en date du 17 Mars 2008 portant création de six postes d'adjoints,

VU la démission de Madame MULLER Marie-Annick – 1^{er} adjoint, acceptée par Monsieur le Préfet de Seine et Marne,

Monsieur le Maire propose la suppression d'un poste d'adjoint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la suppression d'un poste d'adjoint.

L'ordre du tableau s'en trouvant automatiquement affecté, Monsieur MARTINET Christophe devient 1^{er} adjoint, Madame VACHER Joëlle, 2^{ème} adjoint, Monsieur REPERANT, 3^{ème} adjoint, Mme TOUALY Christine, 4^{ème} adjoint et Monsieur BOYER Richard, 5^{ème} adjoint.

II - REMPLACEMENT D'UN DELEGUE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

1°) Syndicat intercommunal à vocation scolaire du C.E.S. de Verneuil l'Etang

VU la délibération en date du 25 Mars 2008 portant désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du C.E.S. de Verneuil l'Etang,

VU la démission de Madame MULLER Marie-Annick, Maire-Adjoint,

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement en qualité de délégué titulaire.

Madame BENAD Régine, délégué suppléant est élue délégué titulaire ;
Madame ZIAT Ouiza – Conseillère municipale – est élue délégué suppléant.

Sont donc en place :

Délégués titulaires :

- Monsieur CIBIER Christian - Maire
- Madame BENAD Régine – Conseillère Municipale

Délégués suppléants :

- Monsieur GENTY Dominique – Conseiller Municipal
- Madame ZIAT Ouiza – Conseillère Municipale

2°) Syndicat intercommunal de construction d'un collège du secteur de Verneuil l'Etang

VU la délibération en date du 25 Mars 2008 portant désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal de Construction d'un Collège du secteur de Verneuil l'Etang,

VU la démission de Madame MULLER Marie-Annick, Maire-Adjoint,

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement en qualité de délégué titulaire.

Madame BENAD Régine, délégué suppléant est élue délégué titulaire ;
Madame ZIAT Ouiza – Conseillère municipale – est élue délégué suppléant.

Sont donc en place :

Délégués titulaires :

- Monsieur CIBIER Christian - Maire
- Madame BENAD Régine – Conseillère Municipale

Délégués suppléants :

- Monsieur GENTY Dominique – Conseiller Municipal
- Madame ZIAT Ouiza – Conseillère Municipale

3°) Communauté de communes de la Brie Centrale

VU la délibération en date du 25 Mars 2008 portant désignation de trois délégués titulaires et un délégué suppléant auprès de la Communauté de Communes de la Brie Centrale,

VU la démission de Madame MULLER Marie-Annick, Maire-Adjoint,

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement en qualité de délégué titulaire.

Madame VACHER Joëlle – délégué suppléant est élue délégué titulaire.

Madame TOUALY Christine – Maire Adjoint – est élue délégué suppléant.

Sont donc en place :

Délégués titulaires :

- Monsieur CIBIER Christian - Maire
- Monsieur MARTINET Christophe – Maire Adjoint
- Madame VACHER Joëlle – Maire Adjoint

Délégué suppléant :

- Madame TOUALY Christine – Maire-Adjoint

4°) Commission d'appel d'offres

VU la délibération en date du 25 Mars 2008 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'offres à caractère permanent,

VU la démission de Madame MULLER Marie-Annick, Maire-Adjoint,

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement en qualité de représentant du Maire, avec voix délibérative.

Monsieur MARTINET Christophe – Maire Adjoint - est élu représentant du Maire.

Sont donc membres de la Commission d'appel d'offres :

. Avec voix délibératives :

Monsieur CIBIER Christian - Maire - Président de la Commission
ou son représentant - Monsieur MARTINET Christophe – Maire Adjoint

Membres titulaires

Monsieur REPERANT Pierre – Maire Adjoint
Monsieur MEDINA Vincent – Conseiller Municipal
Monsieur PERRET Pierre – Conseiller Municipal

Membres suppléants

Monsieur BAUJARD Alain – Conseiller Municipal
Monsieur MARCADE Jean-Michel – Conseiller Municipal
Madame NABORD Sophie – Conseillère Municipale

III – INDEMNITES DE FONCTION A DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX TITULAIRES DE DELEGATIONS

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mars 2008 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,
VU la suppression d'un poste d'adjoint,
VU le budget communal,
CONSIDERANT que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

**Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal,**

DECIDE à l'unanimité d'allouer une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués suivants :

- Madame BENAD Régine – Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires et périscolaires par arrêté municipal en date du 6 Avril 2010,
- Monsieur HERNIOU Guy - Conseiller municipal délégué à la communication par arrêté municipal en date du 6 Avril 2010,

et ce, au taux de 4,62 % de l'indice brut 1015. Cette indemnité sera versée mensuellement.

PRECISE que la répartition des indemnités du maire et des adjoints a été modifiée et que le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal a été rectifié.

IV – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2009 – COMMUNE

Monsieur CIBIER donne la parole à Madame TOUALY – Maire adjoint chargé des finances. Elle informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par le receveur en poste et que le compte de gestion Commune établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif Commune.

Madame TOUALY précise que le receveur a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1^{er} Juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

ADOPTE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2009 dont les conformes à celles du compte administratif Commune pour le même exercice.

V – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – COMMUNE

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Madame TOUALY Christine – Maire Adjoint – conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

• Elle présente le Compte Administratif Commune – M14

Le Compte Administratif de l'exercice 2009 se présente comme suit :

	<i><u>Investissement</u></i>	<i><u>Fonctionnement</u></i>
- Dépenses	428 436,61 €	3 443 572,64 €
- Recettes	824 742,66 €	4 678 515,24 €
<i>Excédent</i>	<i>396 306,05 €</i>	<i>1 234 942,60 €</i>

Madame TOUALY donne le détail des comptes par chapitre, à savoir :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>
<i>011</i>	<i>Charges à caractère général</i>	<i>1 151 361,86</i>
<i>012</i>	<i>Charges de personnel et frais assimilés</i>	<i>1 290 753,74</i>
<i>65</i>	<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>795 253,07</i>
<i>66</i>	<i>Charges financières</i>	<i>204 787,46</i>
<i>67</i>	<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>1 416,51</i>
<i>TOTAL</i>		<i>3 443 572,64</i>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>
<i>013</i>	<i>Atténuation de charges</i>	<i>54 027,30</i>
<i>70</i>	<i>Produits des serv. dom. et ventes diverses</i>	<i>186 940,10</i>
<i>73</i>	<i>Impôts et taxes</i>	<i>2 074 358,85</i>
<i>74</i>	<i>Dotations et participations</i>	<i>875 185,08</i>
<i>75</i>	<i>Autres produits de gestion courante</i>	<i>79 607,39</i>
<i>76</i>	<i>Produits financiers</i>	<i>1 276,00</i>
<i>77</i>	<i>Produits exceptionnels</i>	<i>943,08</i>
<i>TOTAL</i>		<i>3 272 337,80</i>

Mme TOUALY précise qu'il faut rajouter à ces recettes un excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 1 406 177,44 €, ce qui donne un montant total de recettes de 4 678 515,24 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>
<i>16</i>	<i>Remboursement d'emprunts</i>	<i>119 676,67</i>
<i>20</i>	<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>10 554,70</i>
<i>21</i>	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>298 205,24</i>
<i>TOTAL</i>		<i>428 436,61</i>

RECETTES D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>
<i>10</i>	<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>	<i>99 263,71</i>
<i>1068</i>	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	<i>198 168,02</i>
<i>13</i>	<i>Subvention d'investissements</i>	<i>10 053,50</i>
<i>16</i>	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>158 721,52</i>
<i>TOTAL</i>		<i>466 206,75</i>

Mme TOUALY précise qu'il faut ajouter le solde d'exécution reporté pour un montant de 358 535,91€, soit un total de recettes de 824 742,66 €.

Elle passe ensuite au vote.

Le Compte Administratif Commune est adopté à l'unanimité.

VI - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2009 - EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur CIBIER donne la parole à Madame TOUALY – Maire adjoint chargé des finances. Elle informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par le receveur en poste et que le compte de gestion Eau et Assainissement établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif Eau et Assainissement.

Madame TOUALY précise que le receveur a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1^{er} Juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

ADOPTE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2009 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif Eau et Assainissement pour le même exercice.

VII – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Madame TOUALY Christine – Maire Adjoint – conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

• **Elle présente le Compte Administratif Eau et Assainissement – M49**

Le Compte Administratif de l'exercice 2009 se présente comme suit :

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
- Dépenses	780 359,38 €	103 788,33 €
- Recettes	760 649,79 €	110 300,37 €
Déficit	19 709,59 €	
Excédent		6 512,04 €

Madame TOUALY donne le détail des comptes par chapitre, à savoir :

DEPENSES D'EXPLOITATION

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé</u>	<u>Dépenses</u>
011	Charges à caractère général	30 262,40
66	Charges financières	10 080,95
68	Dotations aux amortissements et provisions	63 444,98
TOTAL		103 788,33

RECETTES D'EXPLOITATION

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé</u>	<u>Recettes</u>
70	Vente de produits fabriqués, prestations...	104 795,23
77	Produits exceptionnels	5 505,14
TOTAL		110 300,97

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé</u>	<u>Dépenses</u>
13	Subventions d'investissement	5 505,14
16	Remboursement d'emprunts	57 723,93
20	Immobilisations incorporelles	1 752,14
21	Immobilisations corporelles	31 829,89
23	Immobilisations en cours	502 276,93
27	Autres immobilisations financières	93 208,51
TOTAL		692 296,54

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	296 121,30
13	Subventions d'investissement	214 666,49
21	Immobilisations corporelles	2 964,26
23	Immobilisations en cours	90 244,25
27	Autres immobilisations financières	93 208,51
28	Amortissement des immobilisations	63 444,98
TOTAL		760 649,79

Mme TOUALY précise qu'il faut ajouter le déficit d'exécution reporté pour un montant de 88 062,84 €, soit un total de dépenses de 780 359,38 €.

Mme TOUALY passe au vote.

Le Compte Administratif Eau et Assainissement est adopté à l'unanimité.

VIII - AFFECTATION DES RESULTATS 2009 - COMMUNE - EAU ET ASSAINISSEMENT▶ Affectation des résultats 2009 – Commune

Madame TOUALY précise que le bilan final fait apparaître un excédent de fonctionnement 2009 de 1 234 942,60 € et un excédent d'investissement de 396 306,05 €, sommes qui seront reportées sur l'exercice 2010 comme suit :

- l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement pour la somme de 951 228,95 €,
- l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement pour la somme de 283 713,65 €,
- l'affectation de l'excédent d'investissement pour la somme de 396 306,05 €.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

▶ Affectation des résultats 2009 – Eau et Assainissement

Madame TOUALY précise que le bilan final fait apparaître un excédent de fonctionnement 2009 de 6 512,04 € et un déficit d'investissement de 19 709,59 €, sommes qui seront reportées sur l'exercice 2010 comme suit :

- l'affectation en totalité de l'excédent de fonctionnement soit la somme de 6 512,04 € à la section d'investissement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

IX – TAUX D'IMPOSITION 2010 – QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire précise qu'aucune augmentation des taux n'a été prévue cette année.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2010, comme suit :

	Taux année N – 1	Taux année en cours	BASES	PRODUIT
TH	17,05	17,05	2 776 000	473 308
FB	26,08	26,08	2 177 000	567 762
FNB	60,79	60,79	47 300	28 754
TOTAL ...				1 069 824

X – VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE SUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2010

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir fixer le produit de la T.E.O.M. pour l'année 2010. Il propose une augmentation d'environ 10 % et souligne que le budget Commune participe grandement au financement des ordures ménagères alors qu'il faudrait arriver à un financement de 100 %. Monsieur MARTINET, Maire Adjoint chargé de ce secteur, indique que si le Syndicat vote et perçoit ladite taxe, il faut se rapprocher le plus possible des 100 %. Le Syndicat peut décider à tout moment de voter la taxe. Il faut donc prévoir une augmentation régulière pour ne pas se trouver confronter à une grosse augmentation en une seule fois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE, à l'occasion du vote du budget 2010 de fixer le produit de la TEOM à 175 277 €.

XI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 – COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TOUALY – Maire Adjoint chargé des finances.

• **Budget Primitif Commune – M 14**

Madame TOUALY présente le Budget Primitif 2010 – Commune.

Elle précise que celui-ci s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	1 042 803,39 €	1 042 803,39 €
- Fonctionnement	4 381 083,65 €	4 381 083,65 €
Total	5 423 887,04 €	5 423 887,04 €

Madame TOUALY donne le détail des comptes par chapitre, à savoir :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>
011	<i>Charges à caractère général</i>	1 446 303,72
012	<i>Charges de personnel et frais</i>	1 848 082,41
65	<i>Autres charges de gestion courante</i>	829 974,91
66	<i>Charges financières</i>	38 408,21
67	<i>Charges exceptionnelles</i>	32 980,00
022	<i>Dépenses imprévues</i>	185 334,40
TOTAL		4 381 083,65

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>
013	<i>Atténuation de charges</i>	10 000,00
70	<i>Produits des serv. dom. et ventes</i>	180 518,00
73	<i>Impôts et taxes</i>	2 220 411,70
74	<i>Dotations et participations</i>	872 925,00
75	<i>Autres produits de gestion courante</i>	145 000,00
76	<i>Produits financiers</i>	1 000,00
TOTAL		3 429 854,70

Madame TOUALY précise qu'à ces recettes, il faut ajouter le résultat 2009 reporté pour un montant de 951 228,95 €, soit un total de recettes de fonctionnement de 4 381 083,65 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	9 300,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	596 885,63
23	<i>Immobilisations en cours</i>	350 000,00
16	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	86 617,76
TOTAL		1 042 803,39

RECETTES D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>
13	<i>Subventions d'investissement</i>	87 747,61
10	<i>Dotations</i>	54 536,08
1068	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	283 713,65
024	<i>Produits des cessions</i>	220 500,00
TOTAL		646 497,34

Mme TOUALY précise qu'il faut prendre en compte le résultat 2009 reporté pour un montant de 396 306,05 €, soit un total de recettes de 1 042 803,39 €.

Elle passe ensuite au vote du budget.

Le budget primitif de l'exercice 2010 – Commune, est adopté à l'unanimité.

XII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame TOUALY présente le Budget Primitif 2010 – Eau et Assainissement.

Elle précise que celui-ci s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- Investissement	161 972,38 €	161 972,38 €
- Exploitation	165 978,65 €	165 978,65 €
Total	327 951,03 €	327 951,03 €

Madame TOUALY donne le détail des comptes par chapitre, à savoir :

DEPENSES D'EXPLOITATION

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>
<i>011</i>	<i>Charges à caractère général</i>	<i>68 506,84</i>
<i>66</i>	<i>Charges financières</i>	<i>7 562,27</i>
<i>023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>28 327,17</i>
<i>042</i>	<i>Op. ordre transferts entre sections</i>	<i>61 582,37</i>
<i>TOTAL</i>		<i>165 978,65</i>

RECETTES D'EXPLOITATION

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>
<i>70</i>	<i>Ventes de produits fabriqués, prest.</i>	<i>153 317,96</i>
<i>042</i>	<i>Op. ordre transferts entre sections</i>	<i>12 660,69</i>
<i>TOTAL</i>		<i>165 978,65</i>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>
<i>20</i>	<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>40 000,00</i>
<i>16</i>	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>56 826,70</i>
<i>040</i>	<i>Op. ordre transferts entre sections</i>	<i>12 660,69</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>32 775,40</i>
<i>TOTAL</i>		<i>142 262,79</i>

Mme TOUALY précise qu'il faut prendre en compte le déficit d'investissement 2009 d'un montant de 19 709,59 € soit un total de dépenses de 161 972,38 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>
106	Réserves	6 512,04
27	Autres immobilisations financières	32 775,40
021	Virement de la section d'exploitation	28 327,17
040	Op. ordre transferts entre sections	61 582,37
041	Opérations patrimoniales	32 775,40
TOTAL		161 972,38

Elle passe ensuite au vote du budget.

Le budget primitif de l'exercice 2010 – Eau et Assainissement, est adopté à l'unanimité.

XIII – SUBVENTION A L'ASSOCIATION SCOLAIRE JEAN JAURES – CONVENTION

L'Association scolaire Ecole Jean Jaurès - dont le siège est à l'école élémentaire Jean Jaurès de Verneuil l'Etang a sollicité une aide financière de 26 020,50 €.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire qui comporte le projet financier 2010 pour l'organisation des sorties éducatives et des séjours en classes vertes.

Au vu de cette demande,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE,

- **d'accorder** à l'Association. une subvention de 26 020,50 €,
- **de signer** avec l'association la convention correspondante.

XIV – EXTENSION DE LA FOURNITURE D'EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT D'EAUX USEES A LA COMMUNE DE CHAUMES EN BRIE

Monsieur le Maire souligne que la commune de Chaumes en Brie envisage la construction d'un Intermarché en face de Duplistyle. Il donne lecture d'un courrier de l'architecte chargé du projet qui sollicite des renseignements quant à la possibilité de raccordement au réseau d'eaux usées et au réseau d'eaux pluviales ainsi que sur le dimensionnement du réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire précise qu'un recours a été engagé auprès de la Commission Nationale du Commerce et de l'Artisanat contre cette construction du fait de l'existence du magasin Leader Price à proximité. De plus en ce qui concerne la fourniture de l'eau, il faut préciser que la capacité du Château d'eau est limitée et qu'il est projeté de construire une nouvelle station d'épuration.

Monsieur le Maire rappelle la convention de fourniture d'eau potable et de traitement d'eaux usées signée avec la commune de Chaumes en Brie. Il souligne que cette convention concerne des parcelles bien déterminées et n'englobe pas le terrain prévu pour l'implantation de l'Intermarché. De plus, d'ici deux ans cette convention sera caduque car ce sera le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) qui décidera.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est défavorable à cette demande de raccordement. Un courrier sera donc adressé en ce sens à Monsieur Arnaud RAFFIN – Architecte.

XV – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DU CONTRAT D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire précise que le contrat d'affermage du service public d'assainissement expire le 31 Décembre 2010.

Afin de préparer la consultation pour le renouvellement de ce contrat, il est nécessaire de prévoir une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il donne connaissance de la proposition faite par le Cabinet MERLIN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition du Cabinet MERLIN pour un montant T.T.C. de 8 718,84 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

XVI – CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

VU l'inscription sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne sans examen professionnel établie par le Centre de Gestion de Seine et Marne,

VU la déclaration de création d'emploi déposée au Centre de Gestion,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un poste d'Agent de Maîtrise.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la création d'un poste d'Agent de maîtrise.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les arrêtés correspondants.

XVII – ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire indique que la Trésorerie de Guignes Rabutin sollicite l'admission en non-valeur de sommes irrécouvrables dont le détail est précisé ci-après :

- 183,66 € - T-130 du 04.07.2006 –

Il tient à préciser que la dette étant d'un montant inférieur au seuil fixé, aucune poursuite par voie de saisie ne peut être exercée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

EST FAVORABLE à cette admission en non-valeur pour un montant total de 183,66 €.

XVIII – QUESTIONS DIVERSES

1°) Dossier D.G.E. 2010 – Rectificatif

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une rectification concernant le montant des subventions revu à la baisse du fait d'une erreur au niveau du potentiel fiscal d'une part et de la non prise en compte de la démarche HQE pour certains travaux.

Il détaille donc ci-après les dossiers D.G.E. 2010 présentés dûment rectifiés :

Travaux d'aménagement des bâtiments administratifs : travaux de réfection des fenêtres et portes du bâtiment Mairie dont le montage financier est le suivant :

Montant total des travaux	93 816,20 € H.T.
- Subvention Etat (plafonnement 85 700 €)	
(35 %)	29 995,00 €
- Fonds propres (T.T.C. – Subv.)	82 209,18 €

Travaux d'aménagement des bâtiments administratifs : travaux de réfection et isolation du plancher des combles – Partie centrale Mairie - dont le montage financier est le suivant :

Montant total des travaux	18 360,53 € H.T.
- Subvention Etat	
(35 %)	6 426,18 €
- Fonds propres (T.T.C. – Subv.)	15 533,01 €

Valorisation du patrimoine rural non protégé : travaux de réfection de la toiture de la sacristie dont le montage financier est le suivant :

Montant total des travaux	18 061,25 € H.T.
- Subvention Etat	
(35 %)	6 321,43 €
- Subvention Département (50 % Plafonnée)	7 700,00 €
- Fonds propres (T.T.C. – Subv.)	7 579,83 €

Travaux d'aménagement et de mise aux normes d'aires de jeux publiques :
acquisition et installation de jeux pour enfants dont le montage financier est le suivant :

Montant total des travaux	25 700,38 € H.T.
- Subvention Etat (plafonnement 14 300 €) (35 %)	5 005,00 €
- Fonds propres (T.T.C. – Subv.)	25 732,65 €

Après cet exposé, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme présenté et son plan prévisionnel de financement,

SOLLICITE au titre de l'année 2010, l'attribution de la Dotation Globale d'Équipement pour permettre leur financement.

2°) Fonds de Solidarité Logement – Convention 2010

Monsieur le Maire précise que la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 a donné pleine compétence aux Départements en matière de fonds de solidarité logement (F.S.L.) à compter du 1^{er} Janvier 2005. Le F.S.L. intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement ainsi que pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergie. Il soutient par ailleurs les structures d'insertion effectuant de l'Accompagnement Social Lié au Logement ainsi que les organismes effectuant de la gestion locative en direction de ménages en insertion.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention est signée avec le Département depuis 2005 et propose donc de renouveler l'opération pour 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante annexée à la présente.

3°) Courrier de l'Amicale des Fleurs – Interdiction des expulsions

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant d'un administré qui sollicite la prise d'un arrêté municipal interdisant toute expulsion, toute saisie, toute coupure d'eau, de gaz et d'électricité surtout en ces périodes de plus en plus difficiles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à l'adoption de cet arrêté contre les expulsions.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture :

- d'une lettre de remerciements de la famille BARBERAN pour le repas des anciens,
- d'une carte envoyée par les enseignants et les enfants partis en classes vertes,
- d'un courrier concernant l'organisation par le Foyer des Clochers de l'Yerres, de la Kermesse du 1^{er} Mai.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 Heures.

❖ ❖ ❖ ❖ ❖